



1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Fluggeräteelektroniker und/ Fluggeräteelektronikerin**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de
Électronicien/Électronicienne aéronautique**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Installation et raccordement de conduites d'alimentation, de signal et de données
- Montage et installation de composants et d'appareils sur des systèmes électriques et mécaniques
- Installation et réglage de systèmes de capteurs, de modules de la technique de commande et de régulation, ainsi que d'organes de réglage électropneumatiques et hydrauliques
- Installation, contrôle et mise en service de systèmes de communication, de navigation, radar et de pilotage automatique
- Entretien de systèmes de commande et de systèmes de propulsion
- Réalisation d'appareillage d'essais, simulation d'environnements techniques, collecte de valeurs de mesure, contrôle et analyse de signaux aux interfaces
- Contrôle et test de composants pneumatiques, hydrauliques, électriques et électroniques, sur la totalité du système
- Analyse et élimination de pannes sur les systèmes, emploi de logiciels de test et de systèmes de diagnostic
- Documentation des flux de travaux, y compris des contrôles effectués
- Utilisation de systèmes de gestion de la qualité
- Travail avec des documents également en langue anglaise, et communication également en anglais
- Planification et pilotage de processus de production
- Planification des flux de travail en prenant en compte les spécifications juridiques, économiques et relatives aux délais
- Mise en œuvre de mesures relatives à l'assurance qualité, analyse des propres erreurs et des erreurs d'autres, prise en compte et promotion d'une culture de l'équité
- Prise en compte de facteurs personnels et psychiques en vue de la réduction des risques

Ils sont électriciens qualifiés au sens de la réglementation sur la prévention des accidents., , L'obtention du diplôme sanctionnant la formation certifiée que les connaissances de base requises par les dispositions européennes en vigueur permettant de faire la demande auprès de l'office fédéral allemand de l'aviation d'une licence Part 66 de catégorie A ont été acquises.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les électroniciens/électroniciennes aéronautiques travaillent dans des entreprises des secteurs aéronautique et aérospatial, pour des compagnies aériennes, dans des entreprises de service ou pour l'armée nationale allemande. Par ailleurs, ils/elles peuvent également être employé(e)s dans des écoles de pilotage.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*)Explication

Le Supplément au certificat complète l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Ce document n'a aucune valeur légale. Son format est basé sur la Décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision n° 2241/2004/CE.

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 354 Ce diplôme est classé au niveau 4 du cadre allemand et européen des certifications ; cf. avis du 1er août 2013 (journal officiel allemand, section officielle, [BANz AT] du 20 novembre 2013 B2)</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaire de processus du secteur électrotechnique certifié(e) (Process manager electric/electronics) (h/f), • Agent/Agente de maîtrise certifiée - Spécialisation Électrotechnique • Technicien supérieur/Technicienne supérieure (diplôme d'État) avec spécialisations appropriées (licence professionnelle du domaine technique) 	<p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche et le Suisse des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p>Base légale du certificat</p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Électronicien/Électronicienne aéronautique en date du 28.06.2013 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I Nr 36, p 2201) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 25.04.2013 règlement modificatif en date du 27.01.2014 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 90) règlement modificatif en date du 11.06.2024 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 38)</p>	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements
<p>Informations supplémentaires</p> <p>Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p>Durée de la formation : 3,5 ans.</p> <p>Système de formation « en alternance » : Les connaissances, les techniques et les compétences transmises dans un métier d'apprentissage se basent sur les exigences habituelles rencontrées lors des processus de travail et préparent aussi bien à une activité professionnelle concrète qu'à la poursuite de la qualification. Formation en entreprise et en école : La formation a lieu pour trois quarts du temps en entreprise. Les apprentis et apprenties y acquièrent des compétences liées à la pratique, dans un environnement de travail concret. L'autre quart du temps est passé en école professionnelle, où le contenu de l'enseignement, à la fois professionnel et général, est transmis en connexion avec le métier d'apprentissage.</p> <p>Vous trouverez des informations supplémentaires à :</p> <p>www.berufenet.de www.europass-info.de</p>